



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit privé

de l'Université Paris Descartes

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris Descartes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit privé

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140006593

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes, Faculté de droit, 92240 Malakoff

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Le master 1 est, depuis peu, divisé en deux parcours : parcours général et parcours notarial, l'un préservant un enseignement généraliste de droit privé, l'autre orientant déjà les étudiants qui le souhaitent vers la profession de notaire.

Par ailleurs, au sein du parcours dit général, les étudiants se destinant à la mention *Droit de la santé* en M2 devront opter pour certaines matières requises pour l'intégration de cette mention. Il en est de même pour les étudiants se destinant à la spécialité mixte *Droit du développement durable* ainsi qu'à la spécialité *Common law et droit comparé*.

Le caractère généraliste de la formation n'interdit cependant pas une réorientation de ces étudiants à l'issue du M1. Une information institutionnalisée et continue a, par ailleurs, été mise en place au début de la troisième année de licence pour permettre aux étudiants de choisir avec discernement leurs enseignements au regard des objectifs qu'ils poursuivent et notamment des M2 qu'ils visent.

Les M2 regroupent six spécialités : *Droit des obligations civiles et commerciales*, *Droit notarial*, *Droit des activités numériques*, *Droit et gestion bancaire de patrimoine*, *Common Law et droit comparé*, *Contentieux interne et international*. L'accès aux M2 de la mention droit privé n'est pas interdit aux étudiants d'autres mentions comme la mention droit des affaires par exemple. Des passerelles sont aussi organisées de la mention *Droit privé* vers d'autres mentions et spécialités (*Droit des affaires*, *Droit de la santé*, *Droit du développement durable*).



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droit privé* offre une formation généraliste de haut niveau en droit privé pour le parcours général, couvrant l'ensemble des grands secteurs du droit privé et assurant aussi bien la poursuite d'études doctorales que l'accès à de nombreuses professions juridiques (avocats, magistrats, huissiers, juristes d'entreprise, conseillers en gestion de patrimoine notamment). L'offre est cohérente, bien structurée et cette formation généraliste permet d'assurer une orientation progressive des étudiants, essentiellement au niveau du M2.

Le parcours notarial récemment créé permet, quant à lui, d'offrir aux étudiants qui se destinent à la profession de notaire, la possibilité d'une préorientation et des enseignements ciblés. Une place importante est par ailleurs réservée dès le M1 aux professionnels dans le parcours notarial (taux d'intervenants professionnels : 20 %).

La politique d'offre des stages est particulièrement active : l'université offre en effet aux 50 meilleurs étudiants de L3 un stage lors de leur première année de master dans un cabinet, une juridiction, un service juridique, office notarial... Le stage est alors intégré dans le contrôle des connaissances : l'étudiant est dispensé d'une unité d'enseignement (UE).

Le M1 s'adresse principalement aux étudiants de l'Université Paris Descartes, mais un accès sélectif aux étudiants extérieurs est organisé au travers d'une procédure de précontingement : les meilleurs étudiants, sélectionnés sur dossiers, se voient ainsi assurés d'intégrer le M2 pour lequel ils ont été présélectionnés s'ils valident leur M1, la procédure étant aussi ouverte aux étudiants de Paris Descartes. La procédure est séduisante et permet sans doute de renforcer l'attractivité de Paris Descartes dès le M1 même si elle a semble-t-il été mal comprise à l'origine par les étudiants non concernés et eu des effets pervers (baisse des effectifs sensible en M1). Une analyse de l'impact de cette procédure dans les années à venir serait bienvenue (il semble qu'il y ait quelques échecs parmi ces étudiants précontingentés : pourquoi ? Que deviennent-ils ? N'y a-t-il pas un risque pour que, certains d'être admis en M2, ils cessent de travailler en M1 ?). Il aurait aussi été bienvenu de préciser si les étudiants présélectionnés pour un M2 ont la possibilité de changer de voie et de postuler pour un autre M2.

La plupart des spécialités proposées offrent une réelle originalité. L'attachement au laboratoire de recherche, le CEDAG (Centre de droit des affaires et de gestion) est solide : une véritable place est réservée aux enseignants-chercheurs de droit privé au travers d'axes spécifiques (ingénierie patrimoniale par ex pour le parcours notarial). Le directeur du laboratoire est par ailleurs le directeur de la mention et la plupart des enseignants-chercheurs intervenant dans la mention y sont rattachés.

La présence d'intervenants professionnels dans les M2 est forte (et même dès le M1 pour le parcours notarial) et des liens très solides ont été noués avec certains organismes professionnels notamment en matière notariale et bancaire. Certains diplômes d'ailleurs répondent à une demande des professionnels d'un secteur (notamment *Droit et gestion bancaire de patrimoine* avec une formation en alternance).

Il n'existe en revanche aucun lien formalisé avec d'autres universités ou écoles (y compris au sein du PRES) à l'exception notable du M2 *Common law et droit comparé* dans lequel tous les enseignants proviennent d'universités étrangères partenaires.

L'attractivité de la formation est dans l'ensemble très bonne en M2, un peu moins en M1 (baisse des effectifs ces dernières années, mais il semble que cela soit dû à la procédure de précontingement). Le taux de réussite est élevé (entre 75 et 90 % en M1).

On peut cependant regretter que le manque d'indications chiffrées, qui avait été souligné par la précédente évaluation, subsiste encore un peu au niveau du M1 (origine des étudiants, proportion d'étudiants Erasmus, devenir des étudiants à l'issue du M1).

Le suivi de la mention est rigoureux. Un comité de pilotage a été institué au niveau de la mention, complété par des comités de perfectionnement au stade des spécialités. Ces différents comités permettent d'assurer une évaluation régulière de la pertinence de l'offre de formation et de la cohérence d'ensemble de la mention.

- Points forts :

- Formation très solide, cohérente, généraliste en droit privé, permettant d'accéder à toutes les professions juridiques.
- Des spécialités de grande qualité et présentant, pour la plupart, une réelle originalité dans l'environnement régional.
- Un accent particulier mis sur la formation à la profession notariale.



- Suivi attentif de la mention avec mise en place d'un comité de pilotage relayé par des comités de perfectionnement dans la plupart des spécialités.
 - Une politique de stage très active en M1.
 - Une ouverture aux étudiants d'autres mentions.
- Point faible :
 - Un manque d'indication chiffrée en M1 notamment concernant le devenir des étudiants, les relations internationales, l'origine des étudiants.

Recommandations pour l'établissement

Un meilleur suivi des effets de la procédure de précontingement pourrait être organisé.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : A



Evaluation par spécialité

Droit des obligations civiles et commerciales

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes, Faculté de droit

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Le M2 *Droit des obligations civiles et commerciales* étant devenu un diplôme à finalité recherche et professionnelle, une refonte de la maquette a été mise en place pour tenir compte de cette double finalité et permettre de différencier clairement les deux voies.

Le M2 est une formation généraliste en droit des contrats et de la responsabilité civile permettant de couvrir tous les champs de la matière.

- Appréciation :

Le M2 offre une formation d'excellence en Droit des obligations dont l'originalité tient à une couverture complète de la matière (aspects internes et internationaux, commerciaux et civils, privés et publics, théoriques et pratiques).

Un réel effort de différenciation a été fait dans la maquette pour distinguer les voies professionnelle et recherche (une équipe pédagogique mixte faisant intervenir enseignants-chercheurs de qualité et praticiens ; une distinction entre mémoire de recherche et rapport de stage). Une unité de professionnalisation a notamment été mise en place à cette fin : « Méthodologie de la recherche en droit » pour la voie recherche ; « Techniques et pratiques contractuelles » pour la voie professionnelle (rédaction de contrats complexes, mise en pratique de connaissances avec des praticiens). On pourrait seulement regretter que cet effort de différenciation n'ait pas été mené à son terme par l'accueil éventuel d'étudiants en formation continue en voie professionnelle.

L'adossement du M2 au centre de recherche (CEDAG) est solide (avec notamment un colloque annuel organisé par les étudiants du M2).

L'attractivité du diplôme est forte, le taux de réussite très élevé (entre 85 et 100 %) et le suivi des diplômés réel grâce à l'intervention active de l'association des anciens étudiants. Ce suivi témoigne d'une très bonne insertion professionnelle des diplômés (doctorat, avocats, juristes d'entreprise, magistrats pour l'essentiel).

Le pilotage de la mention est très sérieux et se traduit par la mise en place d'un conseil pédagogique comprenant des universitaires et des praticiens destiné à proposer d'éventuelles évolutions au diplôme.

- Points forts :

- Une offre très solide et cohérente portée par une équipe pédagogique de grande qualité (fort encadrement d'enseignants-chercheurs).
- Une couverture transversale originale du Droit des obligations (aspects internes et internationaux, commerciaux et civils, privés et public, théoriques et pratiques).
- Une réelle différenciation des voies recherche et professionnelle avec une unité de professionnalisation permettant une initiation à la recherche ou à la pratique contractuelle.
- Un suivi réel des étudiants diplômés et une bonne insertion professionnelle.



- Point faible :
 - Aucune indication sur la possibilité d'accueillir des étudiants en formation continue, ce qui pourrait être en cohérence avec le développement de la voie professionnelle du M2.

Recommandations pour l'établissement

Une réflexion pourrait peut-être être menée sur l'accueil d'étudiants en formation continue dans la voie professionnelle du M2.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A+



Droit notarial

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes, faculté de droit

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

Le diplôme constitue la première année de DSN (Diplôme supérieur du notariat) et a pour ambition d'offrir aux étudiants l'acquisition des compétences propres à l'exercice de la profession de notaire.

Un parcours spécial a été mis en place dès le M1 (parcours notarial), permettant une redistribution des enseignements entre M1 et M2 (davantage d'enseignements spécialisés en M2).

- Appréciation :

Le M2 *Droit notarial* offre une formation d'excellence en droit notarial avec une forte association des organismes du notariat. Des conventions de collaboration ont notamment été conclues avec le CFPNP et le CNEPN. Les liens avec les professionnels sont très forts : le taux d'intervenants professionnels dans l'équipe est notamment de 40 % et les enseignants-chercheurs qui en font partie participent à la formation continue des notaires. Le stage en office notarial fait partie intégrante de la formation et une UE professionnelle comprenant le stage et le rapport de stage a été créée pour tenir compte des précédentes recommandations de l'AERES. La recherche de stage peut s'appuyer sur un réseau d'anciens élèves solide.

Bien que le M2 soit à finalité professionnelle, l'adossement à la recherche n'est pas négligé : le CEDAG a créé une branche de recherche tournée vers l'ingénierie patrimoniale ; les étudiants du M2 organisent chaque année un colloque en association avec d'autres M2 notarial.

L'attractivité de la formation est très forte (26 étudiants sélectionnés sur 500 à 700 dossiers) et les dirigeants du M2 ont volontairement décidé de réduire leurs effectifs (de 35 à 26) pour faire correspondre au mieux le nombre de sortants et les débouchés professionnels prévisibles, manifestant ainsi un réel souci d'insertion professionnelle de leurs étudiants. Les débouchés professionnels sont certains (100 % des étudiants sortant poursuivent leur diplôme en DSN avant de devenir collaborateurs en office notarial).

Un conseil pédagogique, regroupant universitaires et membres de la profession notariale, a par ailleurs été mis en place pour étudier les éventuelles difficultés d'insertion des diplômés et assurer une analyse critique du diplôme.

- Points forts :

- Une offre très solide dont la cohérence a été renforcée par la création d'un M1 notarial permettant une redistribution des enseignements entre M1 et M2.
- Une ouverture très forte à la pratique notariale avec des liens formalisés avec des instances notariales.
- Un réel souci de l'avenir professionnel des étudiants avec la volonté affichée d'adapter le nombre d'admis aux débouchés prévisibles.
- Un fort encadrement pédagogique.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A+



Droit des activités numériques

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Le M2 est à finalité à la fois recherche et professionnelle. Il a pour objet d'accompagner le développement des nouvelles technologies en offrant une formation juridique adaptée.

- Appréciation :

La formation proposée par le M2 est solide et intervient dans un secteur innovant. L'intervention des professionnels est très importante dans le diplôme (taux d'intervenants professionnels de 50 %) et un accent particulier est mis sur l'apprentissage de l'anglais.

La voie professionnelle et la voie recherche ne sont cependant pas assez nettement distinguées dans l'offre de formation (enseignements différenciés ?).

On peut aussi déplorer le manque d'indications chiffrées du dossier ne permettant pas de mesurer le suivi réel des étudiants et l'attractivité de la formation. Les variations d'effectifs et la baisse du nombre d'extérieurs ne sont pas expliquées. Le taux d'insertion professionnelle semble bon (80 %), mais aucune indication n'est donnée sur les débouchés professionnels précis des diplômés.

Le pilotage de la mention a, en revanche, été amélioré, avec la création d'un conseil de spécialité et une évaluation des enseignements chaque année par les étudiants.

- Points forts :

- Une formation solide dans un secteur innovant.
- Des compétences transversales.
- Une bon pilotage de la formation.

- Points faibles :

- Un dossier léger, peu d'informations permettant de mesurer l'attractivité du diplôme (explication des variations d'effectifs, de la baisse d'étudiants extérieurs, nombre de candidatures déposées ?), manque de suivi sérieux des étudiants (devenir professionnel des étudiants flou).
- Voie professionnelle et voie recherche pas suffisamment différenciées.

Recommandations pour l'établissement

Il serait bon de mieux différencier la voie recherche et la voie professionnelle qui ne sont pas nettement distinguées dans la formation proposée.

Le dossier devrait être davantage soigné pour mieux mesurer l'attractivité de la formation et le devenir professionnel des étudiants.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Droit et gestion bancaire de patrimoine

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

L'objet du M2 (à finalité exclusivement professionnelle), est de former des conseillers en gestion de patrimoine exerçant en agence, destinés à évoluer vers des postes à responsabilité en banque privée notamment. La formation est dispensée exclusivement en alternance et a été créée en réponse à un besoin exprimé par le secteur bancaire.

- Appréciation :

Il s'agit d'une formation très solide, offrant une originalité réelle et des débouchés professionnels certains. La collaboration avec le secteur bancaire est très étroite. Les liens sont notamment formalisés par une collaboration avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire et le DIFCAM réseau de centres de formation d'apprentis aux métiers de la banque). Le taux d'intervenants professionnels est élevé (50 %) et les enseignements professionnels sont assurés par des formateurs au Centre de formation des apprentis. Les étudiants ont la possibilité d'obtenir une certification de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre du diplôme.

L'attractivité du diplôme est en hausse depuis sa création (en 2010) : 100 dossiers de candidatures en 2010, 200 en 2011 et la majorité des étudiants est extérieure à Paris Descartes (18/19 en 2011).

Le taux de réussite est excellent (95 à 100 %), le suivi des diplômés est très fin, et les débouchés professionnels très bons.

Un conseil de perfectionnement composé d'universitaires et de représentants professionnels a été institué. Une évaluation deux ans après la sortie de la formation est envisagée.

- Points forts :

- Une formation originale, sans réel équivalent dans les autres universités.
- Une très étroite collaboration avec le secteur bancaire (formation créée à la demande des professionnels de ce secteur, possibilité d'obtenir une certification AMF).
- Une attractivité en hausse depuis la création (récente) du diplôme.
- Une formation en alternance.
- Un suivi très fin des diplômés.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A+



Common law et droit comparé

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La formation dispensée par le M2 est une formation dispensée exclusivement en langue anglaise par des enseignants étrangers provenant d'universités anglophones partenaires de cabinets d'avocats anglo-américains. Il a pour objet l'acquisition d'une connaissance globale des fondamentaux de la Common Law et se destine à ceux qui souhaitent intégrer un cabinet d'avocat anglo-américain, une société ou institution internationale, ou à ceux qui souhaitent poursuivre leurs recherches dans une université étrangère. Le M2 à cette fin a développé une voie professionnelle et une voie recherche.

- Appréciation :

La formation dispensée tient son originalité du fait qu'elle est dispensée exclusivement en langue anglaise. Les partenariats avec les Universités étrangères sont très forts puisque les enseignants sont exclusivement des enseignants étrangers provenant d'universités anglophones partenaires et de cabinets anglo-américains. Des accords de partenariat ont été conclus avec ces universités sur la base d'un échange réciproque d'heures entre enseignants de l'Université Paris Descartes et enseignants étrangers. L'originalité tient aussi aux méthodes d'enseignement, le M2 utilisant les techniques anglo-américaines d'enseignement. On pourrait simplement s'interroger sur l'utilité d'ouvrir en France, au profit d'étudiants étrangers, une formation en langue anglaise, concernant un système étranger. Mais la formation semble, dans les faits, attirer un nombre croissant d'étudiants étrangers, peut-être en raison de son faible coût comparé à celui des universités étrangères.

L'adossement au centre de recherche (CEDAG) est solide (édition d'un ouvrage collectif par les enseignants du M2).

Le taux d'intervenants professionnels a été sensiblement augmenté, même s'il ne reste que de 19 %.

Des partenariats ont été noués avec l'Ecole Nationale de la Magistrature et l'Ecole de Formation du Barreau pour ce qui concerne la formation continue, certains élèves avocats et magistrats pouvant valider leurs heures en suivant certains séminaires de M2 et les horaires du M2 ont été aménagés à cette fin (fin de journée et samedi).

L'attractivité du diplôme est constante, et même en hausse chez les étudiants étrangers. La direction du M2 a amélioré le suivi des diplômés grâce à l'association des anciens du M2 créée en 2011. 2/3 des étudiants auraient obtenu un emploi dans les deux ans, les autres poursuivant des études ou s'inscrivant en thèse (taux de poursuite en doctorat : 18 %).

Le taux de réussite en revanche est en baisse (de 100 % en 2007 à 78 % en 2010) sans que de réelles explications soient fournies ni de remèdes proposés.

L'existence d'un conseil de perfectionnement ou d'une institution équivalente n'est pas précisée, mais une évaluation des enseignements par les étudiants a été mise en place.

- Points forts :

- Une formation unique en France en langue anglaise sur la Common Law.
- Une grande ouverture à l'international (uniquement des enseignants étrangers venant d'universités anglophones dont le vivier profite aux autres diplômés).
- Une bonne ouverture à la formation continue (partenariats avec l'école française du barreau, l'école nationale de la magistrature).
- Une amélioration réelle du suivi des étudiants.



- Point faible :
 - Pas d'information suffisante sur l'existence d'une structure de pilotage de la spécialité.

Recommandations pour l'établissement

Il serait bon de préciser si une structure de pilotage de la spécialité existe et, si c'est le cas, de préciser sa composition, son fonctionnement et ses objectifs.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Contentieux interne et international

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Le M2 offre une approche transversale du contentieux : privé et public, interne et international, contentieux communautaire, droit de l'homme, arbitrage... L'objectif recherché est de permettre à des étudiants d'intégrer la magistrature, un cabinet d'avocat ou un service contentieux. Le M2 est à la fois à finalité professionnelle et recherche.

- Appréciation :

L'originalité de la formation tient à son caractère transversal. L'offre de formation est riche et cohérente. L'équipe pédagogique est très solide même si le taux d'intervenants professionnels reste assez faible (16,3 % soit deux avocats), mais il est souligné que plusieurs universitaires intervenants sont aussi praticiens.

Une ouverture à la formation continue et à l'alternance est mentionnée, mais sans réelles précisions.

On observe au fil des ans une certaine baisse des effectifs (28 en 2007/2008, 23 en 2008/2009, 19 en 2009/2010, 20 en 2010/2011, 17 en 2011/2012), ainsi qu'une baisse des inscrits extérieurs à Paris Descartes (10 en 2010/2011, 3 en 2011/2012) dont l'explication se trouverait dans une mise en concurrence accrue du diplôme (multiplication des M2 contentieux). Un redressement pourrait avoir lieu en 2012/2013 (25 inscrits annoncés), mais une certaine vigilance mériterait d'être conservée pour maintenir l'attractivité du diplôme.

Le taux de réussite est satisfaisant et le taux d'insertion professionnelle très bon (90 %), mais le dossier reste un peu vague sur le type de profession exercée.

Un conseil de perfectionnement a été institué pour étudier les évolutions possible du diplôme et une évaluation des enseignements par les étudiants va être mise en place.

- Points forts :

- Une formation transversale originale très riche dans le domaine contentieux.
- Une offre cohérente et solide.
- Une ouverture à l'alternance et à la formation continue.

- Points faibles :

- Le suivi des étudiants reste encore un peu flou (professions exercées ?).
- Mise en concurrence du M2 et effectifs en baisse certaines années.
- Peu d'enseignements dispensés par des praticiens.

Recommandations pour l'établissement

Il serait bon d'affiner le suivi des étudiants et d'exposer les réactions envisagées à la mise en concurrence du diplôme et à la baisse des effectifs. Il faudrait notamment davantage préciser l'évolution de la formation au regard de la mise en alternance.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement



Masters Vague D

Demande : n° S3MA140006593

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Mention : Droit Privé

Les responsables des différentes spécialités de la mention Droit public souhaitent apporter les réponses suivantes aux observations faites par l'AERES et notamment aux points faibles recensés.

Spécialité Droit des activités numériques

Sur la distinction de la voie recherche et de la voie professionnelle : la formation a été conçue à l'origine comme une voie professionnelle exclusivement. Le stage est obligatoire dans ce M2 car ce secteur du droit ne peut pas être appréhendé sans une pratique sur le terrain. Toutefois les étudiants ne rédigent pas un rapport de stage mais un mémoire dont ils choisissent le sujet avant de partir en stage. Ce sujet peut éventuellement être encore modifié en cours de stage. Cette formation privilégie donc une approche pratique tout en mettant en valeur une production écrite structurée au travers du mémoire. C'est donc à l'issue de cette phase de rédaction de mémoire et de temps de stage que les étudiants déterminent leur avenir : professionnel ou recherche. C'est ainsi que l'an dernier un étudiant a obtenu un contrat doctoral sur le sujet de « l'Université numérique » qui va se réaliser en co-tutelle avec l'Université de Münster (Allemagne).

Sur les débouchés professionnels et l'avenir des étudiants : les renseignements statistiques ont été fournis par l'Université et l'enquête par le Sofip sur les débouchés des étudiants est maintenant ancienne. Néanmoins, les étudiants de ce M2 ont fondé une association des Anciens qui depuis deux ans organise un colloque annuel du M2. A cette occasion, il est possible de constater une intégration équitable entre les cabinets d'avocats et les entreprises qui ont besoin maintenant de juristes spécialisés dans ce domaine d'activité.

Sur la provenance des étudiants et le taux de réussite : les étudiants proviennent du contingentement mis en place à Paris Descartes en sortie de L3, de la sélection en sortie de M1 et de toute autre université, voire en reprise d'études. Les exigences de niveau de sortie des étudiants est constant : de bons juristes ayant une approche pragmatique des questions posées. Cette évaluation est réalisée par les professionnels et les universitaires qui interviennent à parts égales dans le diplôme. Il est parfaitement assumé qu'éventuellement certaines années des étudiants ne répondent pas à ces exigences et n'obtiennent pas le diplôme ; c'est à ce prix que la réputation du diplôme dans les milieux professionnels a été établie.

Spécialité Common law et Droit comparé

Concernant la présentation de la mention, en master 1, les étudiants se destinant à la mention Common law et droit comparé en master 2 doivent aussi opter pour certaines matières requises pour l'intégration de cette mention ("Droit comparé" (1er semestre), "Droit comparé approfondi" et "Introduction aux cultures juridiques de common law" (Second semestre) et un cours d'anglais juridique spécifique pour le master (1^{er} et second semestre).

Sur l'appréciation du Master 2, la formation ne porte pas uniquement sur un « système étranger », mais sur plusieurs traditions juridiques qui sont comparées. Le droit comparé est une discipline autonome et complémentaire pour l'étude des droits étrangers. C'est ce qui est attractif pour des étudiants qui se destinent à travailler à l'international dans des négociations par exemple où interviennent des juristes de cultures juridiques différentes.



Sur la baisse du taux de réussite, le diplôme ayant été créé en 2007, tous les modules n'étaient pas encore ouverts, en outre, le niveau d'exigence requis par la direction du diplôme s'est accru, ainsi que la charge de travail par module. Pour remédier à cela, depuis cette année, un comité de perfectionnement est organisé avec le maître de langue, l'enseignant chargé des cours en échange et le directeur de la formation. Les étudiants sont ainsi convoqués au milieu de chaque semestre pour faire le point sur leur parcours. Une première série d'entretiens a eu lieu en novembre avec les étudiants du Master. Sur les "Points forts", l'enseignement porte non pas sur « la » Common law, mais sur « les traditions de Common law et le droit comparé ».

La structure de pilotage de la spécialité est articulée à partir d'une coopération étroite entre le directeur du diplôme, les enseignants en mobilité et le bureau des relations internationales de la faculté de droit. Des projets de diplômes joints avec certaines universités partenaires sont à l'étude. Le directeur du master 2 est le chargé de mission de la faculté de droit pour les affaires européennes et les relations internationales et par conséquent enseignant en mobilité (une dizaine de missions par an). En plus de l'échange de mails quotidiens avec l'équipe d'enseignants et les correspondants internationaux, des entretiens ont lieu à l'occasion de chaque visite de ces collègues pour organiser les flux d'enseignants et d'étudiants entrants et sortants et le suivi du programme. La responsable administrative du Bureau des relations internationales de la faculté de droit est également en charge de l'administration du Master 2 afin d'assurer la cohésion de ce diplôme avec la politique internationale de la faculté de Droit.

En ce qui concerne *le suivi de la formation*, il est prévu de mettre en place à partir de la prochaine année académique (2013/2014), une série de séminaires dispensés par une ancienne étudiante en formation continue du Master 2 (qui enseigne aujourd'hui à l'Essec) sur la préparation des candidats au marché du travail (rédaction des CV, entretien d'embauches, monde de l'entreprise, ressources humaines et management, etc...)

Spécialité Contentieux interne et international

L'évaluation de l'AERES appelle de la part de l'équipe pédagogique les observations suivantes :

- le premier point faible relevé concerne *le suivi des étudiants* encore un peu flou : cette situation devrait s'améliorer dans les années à venir puisque nous disposons maintenant depuis deux ans des adresses-mail des étudiants, ce qui permettra dans deux ou trois ans d'entrer utilement en contact avec les anciens étudiants pour savoir quelle est la profession qu'ils exercent.

- le deuxième point faible relevé concerne *la mise en concurrence* de ce M2 avec de nombreux M2 semblables dans d'autres facultés et à la baisse des effectifs. Lorsque ce M2 a été créé il y a une vingtaine d'années, il y avait en tout 2 M2 contentieux en France ; il y en a eu de plus en plus et on peut dire maintenant qu'une faculté sur deux possède un M2 contentieux ou judiciaire. Corrélativement, avec le développement des M2 contentieux ou judiciaires, les étudiants qui le peuvent désormais préfèrent rester dans leur Faculté d'origine. La multiplication des M2 contentieux ou judiciaires provoque une localisation sur place des étudiants. Pour cette année 2012/2013, il y a 23 étudiants inscrits dans le M2 Contentieux de Paris-Descartes, dont 19 ont suivi avec assiduité le cours de procédure civile.

- le troisième point faible relevé concerne *le peu d'enseignements dispensés par des praticiens* : En fait, ce reproche est bien sévère car sur les 10 matières juridiques enseignées dans le M2, 1 matière est enseignée par deux avocats anciens inspecteurs des impôts (contentieux fiscal) et 4 autres matières sont enseignées par des professeurs ou maîtres de conférences qui sont également avocats : contentieux administratif, procédure civile, contentieux économique, contentieux communautaire et procédures contentieuses protectrices des droits de l'homme. Ainsi dans 6 matières sur 10, c'est-à-dire pour la majorité des matières, les étudiants bénéficient d'un enseignement assuré par une personne qui est un praticien de la matière en question.